

Du revenu salarial au niveau de vie

Aude Lapinte et Solveig Vanovermeir*

La confusion entre les notions de salaire et de niveau de vie est fréquente et peut faire croire qu'une augmentation des salaires aurait pour conséquence directe une amélioration, de même ampleur, du niveau de vie des salariés. Globalement, du fait des formes de solidarités au sein du ménage, le passage du revenu salarial au niveau de vie tend à réduire les inégalités de revenu. Depuis 1996, le niveau de vie a crû plus vite que le revenu salarial. L'augmentation du nombre d'apporteurs de ressources et la diminution du nombre d'unités de consommation dans les ménages expliquent cette croissance plus forte.

Le niveau de vie commun d'un salarié et des autres personnes de son ménage dépend des ressources apportées par chacun ou perçues au titre de la collectivité familiale : revenus d'activité (salaires ou autres), mais aussi revenus de remplacement et du patrimoine, y compris les transferts sociofiscaux positifs et négatifs. La composition du ménage, en particulier sa taille, joue sur les besoins de consommation et par suite sur le niveau de vie. Pour tenir compte des économies d'échelle générées par la vie en commun, on mesure la taille du ménage en équivalents-adultes dénommés « unités de consommation » (voir *Définitions*). On calcule le niveau de vie d'un individu en rapportant le total des ressources du ménage (son revenu disponible) au nombre d'unités de consommation. Par construction, tous les membres d'un ménage disposent du même niveau de vie. Cet indicateur permet de comparer les niveaux de vie des personnes vivant dans des ménages de tailles différentes. Le salaire, s'il est une composante essentielle du niveau de vie d'un salarié, n'est donc pas le seul élément à intervenir et la relation entre le salaire et le niveau de vie n'est pas linéaire.

Pour un salarié, passer du revenu salarial, c'est-à-dire de la somme des salaires perçus dans l'année, à son niveau de vie, peut se résumer à cinq étapes : déterminer l'ensemble des revenus individuels du salarié, les agréger avec les revenus individuels apportés par les autres membres du ménage, incorporer les revenus non individualisables du ménage, prendre en compte les effets du système sociofiscal et tenir compte de la configuration du ménage.

Des niveaux de vie moins dispersés que les revenus salariaux

Dans cette étude, sont considérées comme salariées les personnes pour lesquelles le revenu salarial est la principale source de revenu individuel (*encadré*).

En 2005, d'après l'enquête Revenus fiscaux (voir *Sources* et voir *Annexe* « La mesure du revenu salarial dans les différentes sources administratives »), la moyenne des revenus salariaux (20 700 euros) est, pour les salariés, très proche de la moyenne de leurs niveaux de vie (20 400 euros). Ces deux grandeurs ont pourtant un sens différent : l'une reflète une situation individuelle sur le marché du travail, l'autre prend en compte la situation du ménage dans lequel vit la personne. La variabilité des revenus salariaux n'explique d'ailleurs que 40 % de celle des niveaux de vie.

* Aude Lapinte et Solveig Vanovermeir, Insee.

Globalement, le passage du revenu salarial au niveau de vie tend à réduire les inégalités de revenu. Les quartiles partagent en 4 groupes de taille égale la population des salariés classés selon leur revenu salarial. Par commodité d'écriture, on appellera « salariés les moins rémunérés », les salariés dont le revenu salarial annuel est inférieur au 1^{er} quartile et « salariés les mieux rémunérés » ceux dont le revenu salarial annuel est supérieur au 3^e quartile. Entre les salariés les mieux et les moins rémunérés, le rapport des revenus salariaux moyens est de 4,9 et celui des niveaux de vie de 2,0 seulement.

Puisque, par définition, les personnes composant le ménage sont censées partager équitablement leurs revenus, la mise en commun dans la famille joue un rôle égalisateur. Ainsi, les différences entre hommes et femmes sont-elles mécaniquement réduites : les niveaux de vie moyens des hommes et des femmes sont sensiblement équivalents bien que les hommes aient un revenu salarial 1,4 fois plus élevé en moyenne que celui des femmes.

Qui sont les salariés ?

Un salarié peut être considéré comme étant un travailleur qui perçoit un salaire, quel que soit le montant de celui-ci. Les enquêtes Revenus fiscaux fournissent, pour chaque type de revenu (salaires, allocations chômage, revenus d'activité indépendante et retraites ou pensions), la somme des montants perçus au cours de l'année fiscale. Il est possible d'utiliser cette information pour proposer une première définition des salariés : « personnes qui, au cours de l'année fiscale, ont perçu un revenu salarial positif ». Avec cette définition, on dénombre 25 millions de salariés.

Si cette définition peu restrictive permet sans conteste de tenir compte d'une large population de salariés sans exclusives relatives au temps de travail ou au statut de l'entreprise, elle soulève toutefois une difficulté : 6 % des salariés ainsi définis perçoivent au moins un autre type de revenu individuel plus élevé que le revenu salarial. De telles situations sont possibles avec les cumuls ou les alternances de situations au cours d'une même année : un chômeur peut devenir salarié s'il retrouve du travail ou encore exercer une activité salariée sans perdre ses allocations chômage, un salarié peut prendre sa retraite et même engager une activité de

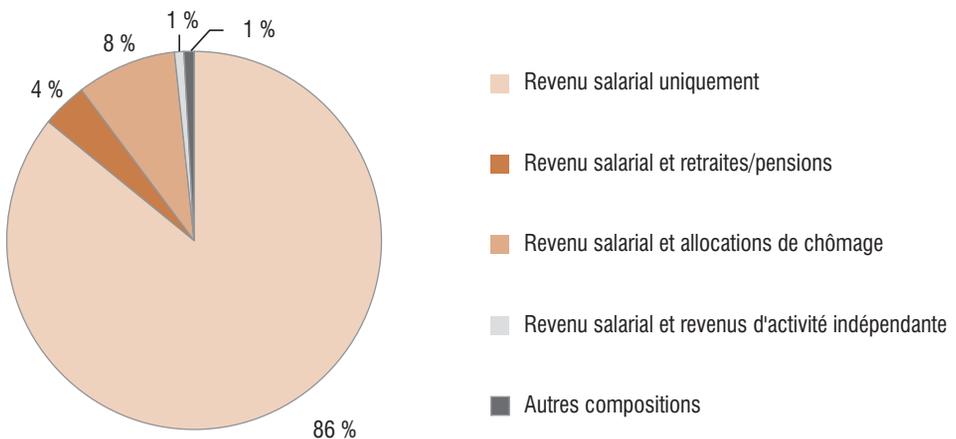
complément, un indépendant peut devenir travailleur salarié ou cumuler ces deux types d'activité. Considérer ces personnes comme des salariés pose évidemment des difficultés dans la mesure où leur salaire ne concerne en réalité qu'une partie minoritaire de la rémunération perçue dans le cadre de l'activité exercée au cours de l'année. Le choix est donc fait ici de ne pas les inclure dans le champ des salariés pour cette étude.

On retient comme salariés dans cette étude les personnes qui perçoivent un revenu salarial qui soit leur principale source de revenu individuel : le montant du revenu salarial doit être supérieur à la fois aux revenus d'une activité indépendante, aux allocations chômage et aux pensions ou prestations de retraite. On impose également que les individus retenus soient actifs. On exclut ainsi notamment les étudiants, pour lesquels le revenu d'activité peut certes représenter la source de revenu individuel principale, mais qui sont généralement aidés par leurs parents, qu'ils habitent ou non encore le foyer familial. Avec cette définition, on dénombre 22,3 millions de salariés, ce qui est légèrement supérieur au nombre de salariés en moyenne annuelle d'après l'enquête Emploi et légèrement inférieur au nombre de salariés en moyenne annuelle selon les estimations d'emploi réalisées à partir de sources administratives.

14 % des salariés complètent leur revenu salarial par d'autres revenus individuels

À côté du revenu salarial (qui est dans cette étude son principal revenu individuel), le salarié peut percevoir des revenus personnels d'autres types : allocations chômage, revenus d'une activité non salariée, retraites ou pensions alimentaires. Ces situations de cumul restent rares : 86 % des salariés ne perçoivent aucun revenu individuel autre que salarial (*figure 1*). Néanmoins, des personnes salariées ont pu connaître pendant l'année des périodes de chômage, dont certaines indemnisées ; ainsi, 8 % des salariés ont touché des allocations chômage. Des salariés ont pris leur retraite au cours de l'année ; 4 % des salariés ont perçu une pension (de retraite ou autre). Moins d'un salarié sur 100 cumule des revenus salariaux et des revenus d'activité indépendante ; de plus, une fois sur cinq, ces revenus sont en réalité des pertes dont la prise en compte diminue le revenu individuel global. Enfin, moins de 1 % des salariés ont perçu plus de deux types de revenus différents au cours de l'année.

1. Répartition des salariés selon la composition de leur revenu individuel en 2005



Champ : personnes actives appartenant aux ménages dont le revenu déclaré est positif ou nul, dont la personne de référence n'est pas étudiante et pour lesquelles le revenu salarial est le principal revenu individuel.

Source : Insee ; DGI, enquête Revenus fiscaux 2005.

En moyenne, le revenu salarial constitue 98 % des revenus individuels des salariés. Le poids des ressources complémentaires individuelles est donc globalement faible : 2,4 % du revenu salarial moyen dont 1,2 % pour les allocations de chômage, 1 % pour les pensions et retraites (*figure 2*). Pour leurs bénéficiaires, leur impact est toutefois significatif : les allocations de chômage représentent 23 % du revenu salarial moyen des bénéficiaires, les pensions et retraites 21 % environ. Les salariés les moins rémunérés sont aussi ceux dont les situations d'emploi au cours de l'année ont été les moins stables : durées d'emploi faibles, périodes de chômage (23 % ont perçu des allocations de chômage). Pour ces salariés, les allocations de chômage représentent 8 % du revenu salarial en moyenne.

L'écart entre revenu salarial et revenu individuel total est en moyenne un peu plus élevé pour les femmes que pour les hommes (*figure 3*), soit 3 % contre près de 2 %. Plusieurs effets interviennent : non seulement les femmes perçoivent des revenus salariaux inférieurs, mais elles sont aussi plus souvent au chômage - et perçoivent donc davantage d'allocations à ce titre. Elles sont également plus souvent destinataires de pensions alimentaires.

Les autres membres du ménage contribuent ensemble pour 86 % du revenu individuel de la personne salariée

Les personnes qui cohabitent avec un salarié sont susceptibles de contribuer également aux ressources financières du ménage par leurs propres revenus. Si tel est le cas, le revenu total augmente fortement, mais également le nombre de personnes qui se le partagent. En 2005, en moyenne, l'ensemble des revenus individuels apportés au ménage par ces autres membres s'élève à 18 140 euros, ce qui représente 86 % de l'apport individuel du salarié et 88 % du seul revenu salarial (*figure 2*).

La participation des autres membres du ménage a naturellement une forte incidence dans le cas des salariés faiblement rémunérés. Le complément financier atteint 218 % du revenu individuel moyen des salariés les moins rémunérés, contre seulement 51 % de celui des salariés les plus rémunérés. Les premiers ont en effet une probabilité plus importante de cohabiter avec des individus aux revenus plus élevés que les leurs. De plus, le nombre d'individus qui apportent des ressources est plus élevé en moyenne dans les ménages où vivent les salariés les moins rémunérés (2,1) que dans ceux où vivent les plus rémunérés (1,9).

La prise en compte des revenus des autres membres du ménage augmente en moyenne de 63 % le revenu individuel moyen des hommes salariés et de 120 % celui des salariées (*figure 3*). Cet écart reflète les inégalités sur le marché du travail entre les hommes et les femmes, qui se traduisent en particulier pour les femmes par du temps partiel plus fréquent et une moindre activité sur le marché du travail. L'hypothèse de mise en commun des revenus profite mécaniquement davantage à la personne du ménage la moins rémunérée. En effet, en exceptant les cas des femmes seules et des familles monoparentales, moins de 2 % des femmes salariées vivent dans un ménage sans autre apporteur de revenu individuel, contre 11 % des hommes salariés.

La composition des ménages joue un rôle primordial. Dans les couples sans enfant, le conjoint du salarié perçoit lui-même des revenus individuels dans 93 % des cas. Dans ce cas de bi-activité, les revenus individuels sont pratiquement doublés. Mais sur l'ensemble des couples sans enfant, le gain moyen n'est plus que de 88 % (*figure 4*). Dans les autres types de ménages,

2. Passage du revenu salarial au niveau de vie en 2005 selon la tranche de revenu salarial

en euros annuels

		Revenu salarial				
		Ensemble des salariés	Inférieur au 1 ^{er} quartile	Du 1 ^{er} au 2 ^e quartile	Du 2 ^e au 3 ^e quartile	Supérieur au 3 ^e quartile
Revenus perçus par le salarié	Revenu salarial	20 720	7 980	15 470	20 780	38 640
	Allocations de chômage	250	660	160	90	110
	Revenus d'activité indépendante	50	10	10	20	170
	Pensions et retraites	180	210	140	180	190
	Revenu individuel	21 210	8 860	15 780	21 070	39 110
	<i>Écart au revenu salarial en %</i>	2,4	11,0	2,0	1,4	1,2
Autres revenus perçus par le ménage	Autres revenus individuels du ménage	18 140	19 340	16 520	16 780	19 930
	Revenus non individualisables	730	640	240	330	1 710
	Revenu du ménage avant redistribution	40 080	28 840	32 540	38 180	60 750
	Prestations sociales	1 580	2 300	1 570	1 350	1 110
	Impôts	- 3 970	- 1 970	- 2 290	- 3 380	- 8 250
	Revenu disponible du ménage	37 690	29 170	31 820	36 150	53 610
Niveau de vie	Moyenne des revenus disponibles / UC	20 450	15 000	17 290	19 970	29 540
	<i>Écart au revenu salarial en %</i>	- 1,3	+ 88,1	+ 11,8	- 3,9	- 23,6

Champ : personnes actives appartenant aux ménages dont le revenu déclaré est positif ou nul, dont la personne de référence n'est pas étudiante et pour lesquelles le revenu salarial est le principal revenu individuel.

Source : Insee ; DGI, enquête Revenus fiscaux 2005.

familles monoparentales et couples avec enfants, certains des enfants – au sens du lien de parenté et sans limite d'âge – peuvent contribuer personnellement aux ressources du ménage.

Dans les familles monoparentales, les autres membres du ménage ajoutent au revenu personnel du salarié un complément égal en moyenne à 47 % de celui-ci. Les salariés sont les personnes de référence de la famille – des mères essentiellement – pour les deux tiers d'entre eux et des enfants pour un tiers. Dans plus de 31 % des familles monoparentales où les personnes de référence sont salariées, les enfants sont également apporteurs de ressources ; en moyenne dans ce cas, l'ensemble des revenus individuels du ménage est supérieur de 13 % au seul revenu individuel du salarié. En revanche, lorsque le salarié est un enfant du ménage monoparental, l'ensemble des revenus individuels du ménage est 1,5 fois supérieur au seul revenu individuel

3. Passage du revenu salarial au niveau de vie en 2005 selon le sexe

		en euros annuels		
		Ensemble des salariés	Hommes	Femmes
Revenus perçus par le salarié	Revenu salarial	20 720	23 880	17 190
	Allocations de chômage	250	270	240
	Revenus d'activité indépendante	50	70	40
	Pensions et retraites	180	120	240
	Revenu individuel	21 210	24 340	17 710
	<i>Écart au revenu salarial en %</i>	2,4	1,9	3,0
Autres revenus perçus par le ménage	Autres revenus individuels du ménage	18 140	15 360	21 250
	Revenus non individualisables	730	790	660
	Revenu du ménage avant redistribution	40 080	40 490	39 620
	Prestations sociales	1 580	1 710	1 440
	Impôts	-3 970	-4 050	-3 890
	Revenu disponible du ménage	37 690	38 150	37 170
Niveau de vie	Moyenne des revenus disponibles / UC	20 450	20 500	20 400
	<i>Écart au revenu salarial en %</i>	-1,3	-14,2	+18,7

Champ : personnes actives appartenant aux ménages dont le revenu déclaré est positif ou nul, dont la personne de référence n'est pas étudiante et pour lesquelles le revenu salarial est le principal revenu individuel.

Source : Insee ; DGI, enquête Revenus fiscaux 2005.

4. Passage du revenu salarial au niveau de vie en 2005 selon le type de ménage

		en euros annuels				
		Ensemble des salariés	Personne seule	Couple sans enfant	Famille monoparentale	Couple avec enfant(s)
Revenus perçus par le salarié	Revenu salarial	20 720	20 460	21 200	17 560	21 270
	Allocations de chômage	250	305	270	290	230
	Revenus d'activité indépendante	50	100	40	10	60
	Pensions et retraites	180	235	120	810	110
	Revenu individuel	21 210	21 100	21 630	18 670	21 670
	<i>Écart au revenu salarial en %</i>	2,4	3,1	2,0	6,3	1,9
Autres revenus perçus par le ménage	Autres revenus individuels du ménage	18 140	0	19 090	8 800	22 940
	Revenus non individualisables	730	-10	670	120	1 010
	Revenu du ménage avant redistribution	40 080	21 090	41 390	27 590	45 620
	Prestations sociales	1 580	350	140	2 660	2 280
	Impôts	-3 970	-2 560	-4 910	-1 980	-4 240
	Revenu disponible du ménage	37 690	18 880	36 620	28 270	43 660
Niveau de vie	Moyenne des revenus disponibles / UC	20 450	18 880	24 380	16 570	19 900
	<i>Écart au revenu salarial en %</i>	-1,3	-7,7	+15,0	-5,6	-6,4

Champ : personnes actives appartenant aux ménages dont le revenu déclaré est positif ou nul, dont la personne de référence n'est pas étudiante et pour lesquelles le revenu salarial est le principal revenu individuel.

Source : Insee ; DGI, enquête Revenus fiscaux 2005.

du salarié. En effet, le salarié, enfant du ménage, est alors rarement le seul à apporter des revenus individuels au ménage, le parent apportant lui aussi des ressources généralement importantes.

Un salarié sur quatre vit dans un ménage percevant des revenus non individualisables

Certains revenus déclarés au niveau du foyer fiscal ne sont pas attribuables à une personne du foyer en particulier. Ce sont les revenus fonciers, les revenus de valeurs mobilières¹, les revenus imposés à l'étranger et les revenus accessoires, desquels on déduit à cette étape les pensions alimentaires versées par les membres du ménage. En moyenne, le revenu du ménage du salarié augmente d'environ 2 % lorsque l'on y ajoute les revenus non individualisables.

Moins d'un salarié sur trois vit dans un ménage percevant de tels revenus. Ils sont d'autant moins nombreux que le revenu salarial perçu est peu élevé : 21 % pour les salariés les moins rémunérés contre 40 % pour les salariés les plus rémunérés. Au final, en moyenne, le ménage dont l'un des membres est salarié dispose avant redistribution d'un revenu total 1,9 fois supérieur au revenu salarial de ce salarié.

Prestations monétaires et impôts directs ont globalement un impact négatif sur le revenu des salariés

Après transferts sociofiscaux, le revenu disponible moyen dans les ménages de salariés est de 37 690 euros. Ces transferts se composent de prestations sociales qui augmentent le revenu du ménage et d'impôts directs qui généralement le diminuent².

Les prestations sociales (prestations familiales, aides au logement et minima sociaux) perçues par les ménages incluant au moins un salarié s'élèvent en moyenne à 1 580 euros en 2005. Elles augmentent le revenu total du ménage d'environ 4 %. À l'inverse, les impôts directs et les prélèvements sociaux (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, CSG, CRDS, ainsi que l'impôt négatif qu'est la prime pour l'emploi) s'élèvent en moyenne pour ces ménages à 3 970 euros, réduisant ainsi le revenu avant redistribution de près de 10 %. En moyenne, la prise en compte des prestations sociales et des impôts réduit les revenus des ménages de salarié(s) de 2 390 euros ; le revenu disponible est inférieur de 6 % au revenu total avant redistribution.

Le système sociofiscal ainsi défini a globalement un impact négatif sur le revenu des salariés. En effet, ces derniers ont, en tant qu'actifs (au moins pendant une partie de l'année), un revenu plus élevé que la moyenne de la population. Même au sein de la population des salariés, l'aspect redistributif du système est perceptible puisqu'il augmente légèrement les revenus des ménages auxquels appartiennent les salariés les moins rémunérés (+ 1 %), mais diminue sensiblement ceux des plus rémunérés (- 12 %). Le système sociofiscal a également des conséquences différentes selon la composition du ménage du salarié (*figure 4*). La différence entre le revenu avant et après ce type de redistribution est de - 12 % pour les couples sans enfant, de - 10 % pour les personnes seules et de - 4 % pour les couples avec enfant(s). Pour ces derniers, du fait notamment des prestations familiales et du quotient familial, cette différence varie selon le nombre d'enfants (- 8 % avec un enfant, - 5 % avec deux enfants, mais + 5 % avec trois enfants ou plus).

1. Cette étude ne prend en compte que les revenus financiers non individualisables soumis à imposition, les seuls présents dans l'ERF (contrairement aux enquêtes Revenus fiscaux et sociaux qui à partir de 2005 prennent aussi en compte des revenus financiers défiscalisés imputés).

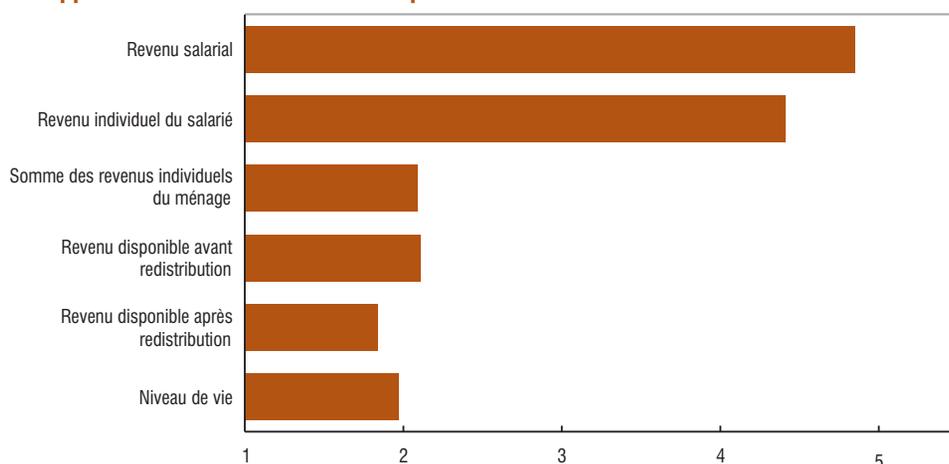
2. En 2005, seule la prime pour l'emploi agit comme un impôt négatif et vient augmenter le revenu.

Une hiérarchie des niveaux de vie différente de celle des revenus salariaux

Lorsqu'on prend en compte les besoins du ménage – par le biais de sa taille et de sa composition –, le niveau de vie des salariés s'élève en moyenne, en 2005, à 20 450 euros, soit une somme inférieure de 1 % au revenu salarial moyen et de 4 % au revenu individuel moyen.

Les disparités initiales de revenu salarial se réduisent pour les niveaux de vie, d'abord sous l'effet de la prise en compte des autres revenus individuels du salarié et, plus encore, de celle des revenus des autres membres de son ménage (*figure 5*). Le rapport entre les revenus des salariés les plus et les moins rémunérés passe en effet de 4,85 pour le revenu salarial à 4,41 pour l'ensemble des revenus individuels du salarié. Il chute à 2,09 quand tous les revenus des autres membres du ménage sont comptabilisés et est inférieur à 2 après action du système sociofiscal.

5. Rapport des revenus des salariés les plus rémunérés à ceux des moins rémunérés en 2005



Champ : personnes actives appartenant aux ménages dont le revenu déclaré est positif ou nul, dont la personne de référence n'est pas étudiante et pour lesquelles le revenu salarial est le principal revenu individuel.

Lecture : les 25 % des salariés les plus rémunérés perçoivent un revenu salarial moyen 4,9 fois plus élevé que celui des 25 % des salariés les moins rémunérés.

Source : Insee ; DGI, enquête Revenus fiscaux 2005.

Au niveau individuel, les situations sont plus variables que ne le laisseraient penser les moyennes étudiées jusqu'à présent et les mécanismes à l'œuvre permettent à un certain nombre de salariés situés en bas de l'échelle des revenus salariaux de se situer à une position plus élevée de l'échelle des niveaux de vie. On limite l'analyse aux salariés personnes de référence ou conjoints dans un couple avec ou sans enfant(s). Ceux dont le revenu salarial est inférieur au 1^{er} décile des revenus salariaux ont un niveau de vie inférieur au 1^{er} décile des niveaux de vie (groupe 1 des niveaux de vie) dans 39 % des cas (*figure 6*), compris entre les 1^{er} et 4^e déciles des niveaux de vie (groupe 2) dans 41 % des cas et supérieur au 4^e dans 20 % des cas (groupe 3).

Ces modifications s'expliquent notamment par la composition des revenus des salariés appartenant à ces différents groupes. Ainsi, les salariés du groupe 1 perçoivent peu de revenus individuels autres que leur revenu salarial (la moyenne des revenus individuels est supérieure de 8 % au revenu salarial moyen), alors que les revenus des salariés des groupes 2 et 3 augmentent respectivement de 19 et 18 % avec l'intégration des autres revenus individuels. Mais la différence est plus notable lorsque l'on tient compte des revenus individuels des autres membres du ménage : le rapport entre l'ensemble des revenus individuels du ménage et les revenus individuels du seul salarié est de 3,4 pour les salariés du groupe 1 alors qu'il atteint 4,8 pour ceux du groupe 2 et 8,7 pour ceux du groupe 3. En effet, les salariés du groupe 1 vivent

6. Passage du revenu salarial au niveau de vie selon la tranche de revenu salarial et la tranche de niveau de vie

en %

Revenu salarial		Niveau de vie		
		Inférieur au 1 ^{er} décile (groupe 1)	Compris entre le 1 ^{er} et le 4 ^e décile (groupe 2)	Supérieur au 4 ^e décile (groupe 3)
Inférieur au 1 ^{er} décile	<i>Part des salariés parmi les salariés dont le revenu salarial est inférieur au 1^{er} décile</i>	39	41	20
	Passage du revenu salarial au revenu individuel	8,2	18,8	17,7
	Passage du revenu individuel à l'ensemble des revenus individuels du ménage	243,4	376,7	773,0
	Passage de l'ensemble des revenus individuels du ménage au revenu avant redistribution	0,4	1,0	7,8
	Passage du revenu avant redistribution au revenu après redistribution	29,3	4,4	-9,0
	Passage du revenu après redistribution au niveau de vie	-51,0	-49,4	-48,6
	Effet global du passage du revenu salarial au niveau de vie	136,1	202,0	418,2
Compris entre le 1 ^{er} décile et le 4 ^e décile	<i>Part des salariés parmi les salariés dont le revenu salarial est supérieur au 1^{er} décile et inférieur au 4^e décile</i>	13	42	45
	Passage du revenu salarial au revenu individuel	4,8	4,2	4,8
	Passage du revenu individuel à l'ensemble des revenus individuels du ménage	28,8	113,1	200,7
	Passage de l'ensemble des revenus individuels du ménage au revenu avant redistribution	-0,3	0,1	2,1
	Passage du revenu avant redistribution au revenu après redistribution	22,6	4,2	-6,3
	Passage du revenu après redistribution au niveau de vie	-53,6	-50,3	-45,1
	Effet global du passage du revenu salarial au niveau de vie	-23,4	15,1	65,4
Supérieur au 4 ^e décile	<i>Part des salariés parmi les salariés dont le revenu salarial est supérieur au 4^e décile</i>	3	19	77
	Passage du revenu salarial au revenu individuel	-0,1	0,6	1,1
	Passage du revenu individuel à l'ensemble des revenus individuels du ménage	9,4	43,9	81,0
	Passage de l'ensemble des revenus individuels du ménage au revenu avant redistribution	-2,6	-0,5	2,7
	Passage du revenu avant redistribution au revenu après redistribution	14,0	4,3	-10,3
	Passage du revenu après redistribution au niveau de vie	-57,0	-54,2	-47,3
	Effet global du passage du revenu salarial au niveau de vie	-47,9	-31,2	-11,2

Champ : personnes actives appartenant aux ménages dont le revenu déclaré est positif ou nul, dont la personne de référence n'est pas étudiante et pour lesquelles le revenu salarial est le principal revenu individuel ; salariés qui sont personnes de référence ou conjoint de la personne de référence d'un couple avec ou sans enfant. Lecture : pour les salariés, personnes de référence ou conjoint d'un couple avec ou sans enfant, dont le revenu salarial est inférieur au 1^{er} décile, le revenu individuel total du salarié est supérieur de 8,2 % au seul revenu salarial lorsque le niveau de vie est inférieur au 1^{er} décile.

Source : Insee ; DGI, enquête Revenus fiscaux 2005.

plus souvent que les autres dans des ménages au sein desquels leurs conjoints n'apportent aucun revenu individuel (13 % contre 8 et 9 % pour ceux des groupes 2 et 3) et, quand ils apportent des revenus, ces derniers sont en moyenne plus faibles que ceux apportés par les conjoints des salariés des deux autres groupes.

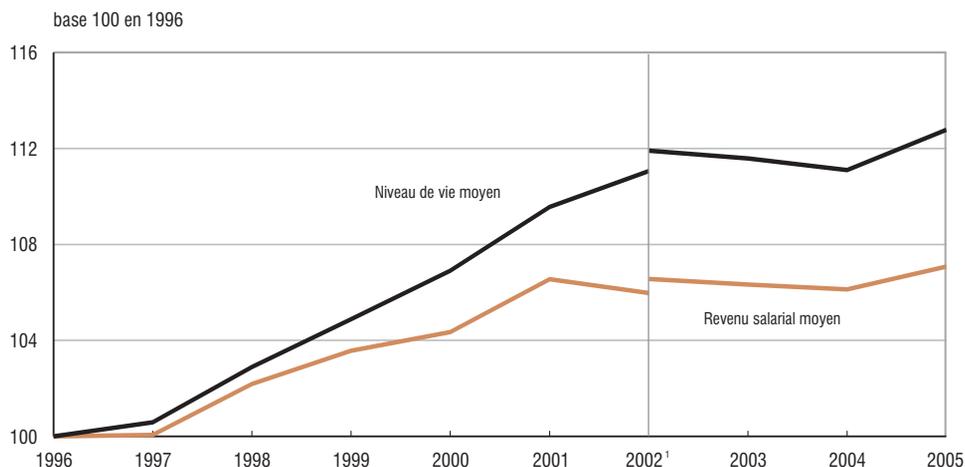
Enfin, assez logiquement, les revenus des salariés du groupe 1 augmentent plus fortement grâce au système sociofiscal que ceux des groupes 2 et 3. Pour ces derniers, on peut penser que leur revenu salarial ne constitue pas la ressource principale du ménage. Si les femmes sont largement majoritaires parmi les salariés percevant des revenus salariaux inférieurs au premier décile (78 % de femmes), elles le sont un peu moins parmi les salariés du groupe 1 (64 %) et beaucoup plus parmi les salariés des groupes 2 (86 %) et 3 (88 %).

Certains salariés pourtant mieux rémunérés disposent également d'un niveau de vie relativement faible. La prise en compte des revenus individuels des autres membres du ménage explique une part non négligeable des différences observées entre les salariés. Ainsi, parmi les salariés dont le revenu salarial est supérieur au 4^e décile, 3 % ont malgré cela un niveau de vie inférieur au 1^{er} décile alors que 77 % ont un niveau de vie supérieur au 4^e décile. Le revenu des premiers augmente de seulement 9 % lorsqu'on intègre les revenus individuels des autres membres de leur ménage, contre 81 % pour les seconds.

Entre 1996 et 2002, le revenu salarial a crû moins vite que le niveau de vie

De 1996 à 2002, d'après l'enquête Revenus fiscaux (voir annexe « *La mesure du revenu salarial dans les différentes sources administratives* »), le revenu salarial moyen des salariés croît de plus de 6 %³ en termes réels, tandis que leur niveau de vie moyen réel croît de 12 % (figure 7). Entre 2002 et 2004, tous les deux diminuent légèrement. Ce fléchissement peut s'expliquer au moins en partie par le retournement de l'activité et par la reprise du chômage.

7. Évolution en euros constants du revenu salarial et du niveau de vie moyens des salariés



1. De 1996 à 2002, les enquêtes Revenus fiscaux s'appuyaient sur les recensements de 1990 et 1999. L'enquête 2002 rétrospective correspond, avec les enquêtes 2003 à 2005, à une nouvelle série s'appuyant sur les résultats annuels du recensement de la population. Cette nouvelle série prend par ailleurs en compte les revenus soumis à prélèvement libératoire figurant sur les déclarations fiscales.

Champ : ensemble des actifs dont le revenu salarial est la principale source de revenu individuel, vivant dans des ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est ni étudiante ni militaire du contingent.

Sources : Insee ; DGI, enquêtes Revenus fiscaux 1996 à 2002, 2002 rétrospective et 2005.

3. Les évolutions des salaires et des niveaux de vie diffèrent de celles de la Comptabilité nationale en raison de concepts, champs... différents.

Alors que les revenus salariaux des personnes les plus et les moins rémunérées ont plutôt eu tendance à se rapprocher, la différence entre leurs niveaux de vie moyens reste, elle, assez stable. En 1996, les 25 % de salariés les plus rémunérés percevaient un revenu salarial moyen 5,33 fois supérieur à celui des 25 % de salariés les moins rémunérés, contre 4,85 fois en 2005 ; en revanche, le même ratio calculé sur les niveaux de vie est de 1,97 en 2005 comme en 1996. En effet, pour les salariés les plus rémunérés, l'augmentation du revenu salarial entre 1996 et 2005 (6 % en moyenne) s'est accompagnée d'une croissance encore plus forte du niveau de vie (14 %). Pour les salariés les moins rémunérés en revanche, le niveau de vie n'a pas augmenté aussi vite que le revenu salarial (14 % contre 17 % en moyenne).

La prise en compte des autres revenus individuels du salarié n'affecte pas la tendance observée pour le revenu salarial : le revenu individuel moyen des salariés n'excède le seul revenu salarial moyen que de 2 % et ce, de façon continue tout au long de la période 1996-2005. De même, l'incidence des revenus non individualisables et soumis à l'impôt – revenus fonciers et financiers imposables – est également limitée et elle aussi relativement stable (entre + 2 % et + 3 %) sur la période. L'impact du système sociofiscal est quant à lui certes plus important, mais tout aussi stable : de 1996 à 2005, le revenu moyen après redistribution est inférieur d'environ 6 % au revenu moyen avant redistribution.

Plus d'apporteurs de ressources par ménage

Ce qui évolue, en revanche, c'est le poids des revenus personnels des autres membres du ménage. Alors qu'en 1996, le fait d'ajouter les revenus des autres membres du ménage au revenu global individuel du salarié lui faisait gagner 79 %, l'augmentation atteint 86 % en 2005, soit près de 7 points de plus.

Les conjoints comme les enfants des salariés contribuent plus souvent aux ressources du ménage. Entre 1996 et 2005, les conjoints, quasi exclusivement des femmes, voient leur rôle s'accroître : en 2005, 71 % apportent des ressources contre 69 % en 1996. Il en est de même des enfants, à un niveau moindre : 25 % participent à l'économie du ménage en 2005, contre 24 % en 1996. Cette augmentation tient probablement à un recul de l'âge auquel les enfants quittent le foyer familial. En effet, les salariés enfants du ménage sont en moyenne âgés de 27 ans en 2005 contre 26 ans en 1996.

En moyenne, les revenus individuels des autres membres du ménage ont augmenté de 16 % entre 1996 et 2005. Cette croissance n'est que de 12 % pour les salariés les moins rémunérés alors qu'elle dépasse 21 % pour les mieux rémunérés. En effet, l'augmentation du nombre moyen d'apporteurs de ressources a été relativement plus forte pour les seconds.

Des ménages dont la taille se réduit

Parallèlement, au sein des ménages, le nombre de personnes susceptibles de recourir aux ressources diminue. Le nombre de ménages de faible effectif a tendance à augmenter. Ainsi, de 1996 à 2005, les salariés vivant seuls sont devenus plus nombreux : ils sont 13,5 % en 2005, contre 11,9 % en 1996 (*figure 8*). En 2005, les salariés en famille monoparentale sont également plus nombreux qu'en 1996 (+ 0,6 point). En revanche, la proportion de salariés vivant dans des couples avec enfants baisse de 4,4 points.

Ces transformations concourent à la baisse du nombre d'unités de consommation. En définitive, entre 1996 et 2005, pour les ménages comportant au moins un salarié, le nombre moyen d'apporteurs de ressources augmente de 1,95 à 1,98 (*figure 9*), quand le nombre d'unités de consommation par ménage recule de 1,89 à 1,87. Les ménages de salariés sont donc plus petits, mais comptent davantage de membres qui contribuent à leurs revenus, ce qui explique la croissance plus forte du niveau de vie.

8. Répartition des salariés par type de ménage

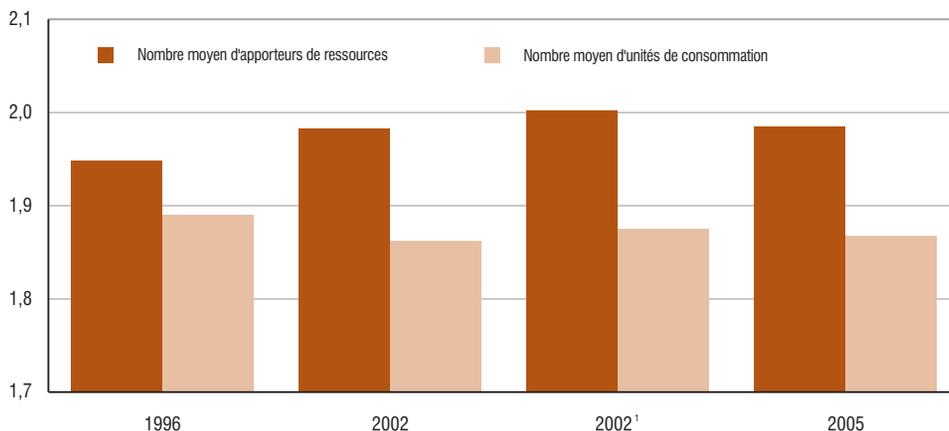
	1996	2002	2002 ¹	2005
Personnes seules	11,9	13,8	13,0	13,5
Familles monoparentales	6,3	7,1	6,9	6,9
Couples sans enfant	21,3	21,7	21,6	21,6
Couples avec enfants	59,1	54,0	54,8	54,7
Ménages complexes	1,4	3,5	3,6	3,3
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0

1. Voir note de la figure 7.

Champ : individus actifs pour lesquels le revenu salarial est le principal revenu d'activité, vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est ni étudiante ni militaire du contingent.

Sources : Insee ; DGI, enquêtes Revenus fiscaux 1996, 2002, 2002 rétropolée et 2005.

9. Évolution du nombre d'apporteurs de ressources et du nombre d'unités de consommation



1. Voir note de la figure 7.

Champ : ensemble des actifs dont le revenu salarial est la principale source de revenu individuel, vivant dans des ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est ni étudiante ni militaire du contingent.

Lecture : en 1996, les salariés vivent dans des ménages qui comptent en moyenne 1,95 apporteur de ressources (personnes salariées ou non, dont les revenus individuels sont positifs) et 1,89 unité de consommation.

Sources : Insee ; DGI, enquêtes Revenus fiscaux 1996, 2002, 2002 rétropolée et 2005.

Annexe

La mesure du revenu salarial dans les différentes sources administratives

Les sources statistiques sur les salaires

Les études habituellement publiées par l'Insee sur les salaires sont issues des exploitations de deux sources administratives distinctes, les déclarations annuelles de données sociales (DADS) et les fichiers de paie des agents de l'État, qui ont des caractéristiques, de champ notamment, différentes entre elles et des ERF.

— *Les déclarations annuelles de données sociales*

La déclaration annuelle de données sociales (DADS) est un formulaire administratif que doivent remplir chaque année tous les employeurs (sauf les particuliers), y compris les entreprises du secteur public et les administrations publiques, à destination des administrations sociales et fiscales. Les employeurs communiquent via ces déclarations la masse des traitements qui sont versés, les effectifs employés et une liste nominative de leurs salariés indiquant le montant des rémunérations salariales perçues. Le champ des DADS exploitées par l'Insee recouvre l'essentiel des secteurs privé et semi-public. Sont éliminés du champ : les agents des organismes de l'État, titulaires ou non, les activités extraterritoriales et les établissements implantés à l'étranger employant des salariés qui relèvent de la Sécurité sociale française mais exercent leur activité hors de France. Par ailleurs, les services domestiques ne sont pas couverts par la source DADS.

— *Les fichiers de paie de la fonction publique d'État*

Les fichiers de paie de la fonction publique d'État constituent la source de référence sur les rémunérations des agents de l'État, titulaires ou non, sans aucune restriction sur les services dans lesquels ils exercent leur activité (civils ou militaires, contrats aidés, salariés des établissements publics...).

Ces deux sources administratives, exhaustives sur leur champ, sont utilisées par l'Insee pour mesurer les niveaux des salaires et des traitements. La plupart des résultats proviennent cependant en général d'une exploitation au 1/25 ou au 1/12. Dans la plupart des études, l'agrégat étudié est le salaire des individus travaillant à temps complet en équivalent année complète, c'est-à-dire le salaire que percevrait l'individu à temps plein s'il travaillait une année entière.

La mesure du revenu salarial

Le rapprochement des sources DADS et fichiers de paie de la fonction publique d'État permet aussi d'affecter à chaque salarié, via son identifiant, l'ensemble des salaires qu'il a effectivement perçus au cours de l'année, même s'il a cumulé un emploi dans la Fonction publique et un autre dans le privé. D'autre part, les enquêtes Revenus fiscaux (ERF), sources de référence sur les revenus et les niveaux de vie, indiquent également, pour chaque individu, le montant des salaires perçus au cours de l'année et déclarés à l'administration fiscale.

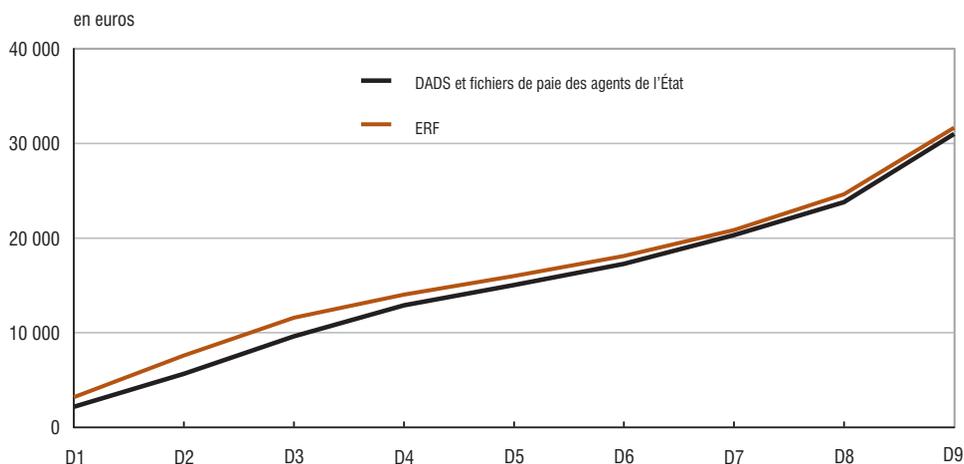
La confrontation de ces sources, qui fournissent deux approches du revenu salarial, suppose une mise en cohérence préalable de ce qui est mesuré. Les salaires dans les DADS et dans les fichiers de paie de la fonction publique d'État sont nets de toutes cotisations y compris CSG et CRDS et sont par conséquent comparables. Les salaires issus directement des ERF diffèrent par l'intégration de la CSG et de la CRDS, mais ces cotisations sont retirées pour comparer les sources. De plus, ce rapprochement est mené en conservant dans les ERF tous les individus

percevant un revenu salarial positif (définition large des salariés), pour s'approcher au mieux du champ des DADS et des fichiers de paie des agents de l'État.

Des niveaux de salaires un peu plus élevés dans les ERF

En 2005, comme pour les années précédentes, les revenus salariaux, nets de toutes cotisations, calculés à partir de l'ERF sont toujours supérieurs à ceux recensés dans la source résultant de l'appariement des DADS et des fichiers de paie des agents de l'État (*figure a*). Les écarts les plus importants se situent pour les déciles les plus faibles. En effet, jusqu'au 3^e décile, les seuils provenant de l'ERF sont plus de 1 000 euros supérieurs à ceux des DADS/fichiers de paie des agents de l'État. Ces écarts importants, surtout sur des montants assez faibles, sont cependant à relativiser : la dispersion des bas salaires est plus forte et les écarts de niveau des centiles sont importants. Ces écarts en faveur de la source ERF peuvent s'expliquer notamment par le fait que les DADS ne couvrent pas les personnels de maison et que, dans l'exploitation statistique qui en est faite, les DADS et les fichiers de paie de l'État ne tiennent pas compte des rappels de rémunération des années précédentes. Citons également le fait que dans l'ERF sont exclus les salariés ne vivant pas en ménage ordinaire, comme les sans-abris et les individus vivant en foyers de jeunes travailleurs, ainsi que ceux vivant dans des ménages dont la personne de référence est étudiante, qui sont plus souvent des salariés à faible revenu. La non-prise en compte de certains individus à faible revenu salarial conduit ainsi à surestimer le niveau des déciles les plus bas. Par ailleurs, les individus ayant une situation peu stable sur le marché du travail et ayant occupé plusieurs emplois moyennement rémunérés sur l'année ne sont pas toujours très bien identifiés dans les DADS et de ce fait l'agrégation de leurs différents salaires perçus sur l'année n'a pu être réalisée. Les périodes d'emploi de ces salariés n'ont été prises en compte que lorsque ces derniers étaient correctement identifiés. Dans ce cas, le montant du revenu salarial ne correspond en fait qu'à une fraction du revenu de l'année. Les DADS surestiment alors le nombre d'individus ayant de petits revenus salariaux, ce qui a pour conséquence de déplacer vers le bas les niveaux des premiers déciles de revenu salarial. Dans

a. Déciles de revenu salarial en 2005 selon la source



Champ : pour les DADS et les fichiers de paie des agents de l'État : ensemble des salariés hors salariés des services domestiques ; pour l'ERF : ensemble des personnes déclarant un revenu salarial positif.

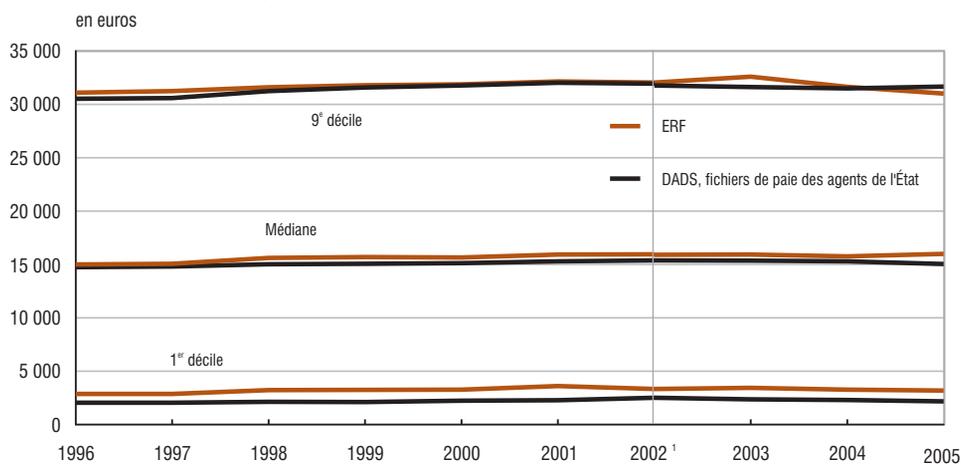
Note : le revenu salarial est net de CSG et de CRDS.

Sources : DADS (y compris collectivités locales et fonction publique hospitalière), fichiers de paie des agents de l'État en 2005, ERF 2005.

les déciles plus élevés, les écarts entre les deux sources sont largement amoindris. À partir du 5^e décile, le rapport entre les revenus salariaux obtenus par l'ERF et ceux issus des DADS/fichier de paie ne dépasse pas 3 %.

Au cours de la période 1996-2005, au niveau médian, les revenus salariaux indiqués par les deux sources sont de mêmes niveaux et évoluent la plupart du temps dans des proportions relativement similaires (*figure b*). Les différences observées en 2005 sur le premier décile de revenu salarial étaient également présentes les années antérieures, mais les évolutions observées dans les deux sources sont relativement parallèles.

b. Évolution du 1^{er} décile, de la médiane et du 9^e décile de revenu salarial selon la source



1. Voir note de la figure 7

Champ : pour les DADS et les fichiers de paie des agents de l'État : ensemble des salariés hors salariés des services domestiques ; pour l'ERF : ensemble des individus déclarant un revenu salarial positif.

Note : le revenu salarial est net de CSG et de CRDS.

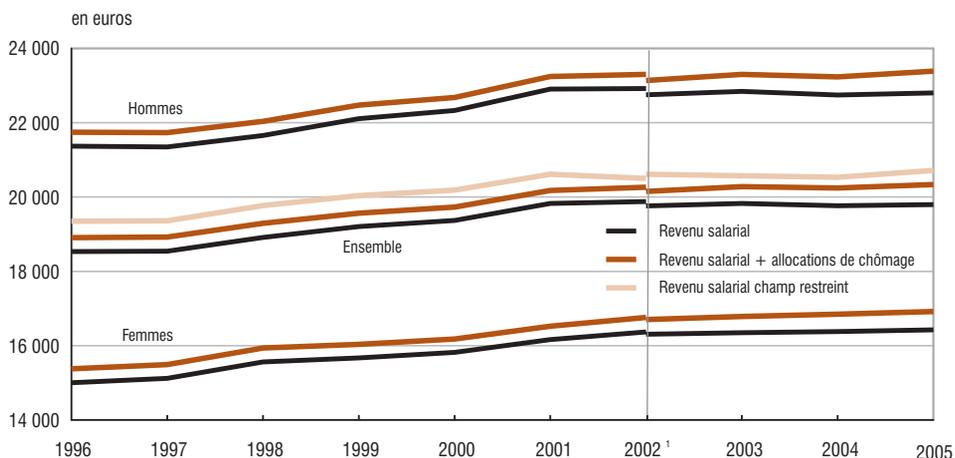
Sources : DADS (y compris collectivités locales et fonction publique hospitalière), fichiers de paie des agents de l'État, ERF.

La prise en compte des allocations de chômage modifie peu les diagnostics

La population retenue pour la comparaison des ERF et des DADS, c'est-à-dire les individus qui ont perçu au moins un euro de salaire au cours de l'année (définition large des salariés), comprend des personnes qui peuvent avoir été au chômage pendant une grande partie de l'année. Dans le cas d'une reprise d'emploi en cours d'année, le revenu salarial ne correspond qu'à une petite partie des ressources d'activité de ces personnes. L'évolution du revenu salarial moyen reflète ainsi essentiellement l'évolution des ressources des personnes en emploi.

Pour les salariés définis au sens large, c'est-à-dire les personnes ayant touché au moins un euro sous forme de salaire, l'évolution du revenu salarial moyen est globalement assez proche de l'évolution de l'agrégat constitué du revenu salarial et des allocations de chômage (*figure c*). Les effets des mobilités emploi-chômage semblent donc assez limités sur l'évolution du revenu salarial, d'une année sur l'autre. Sur plusieurs années, il semble en revanche que l'écart se soit creusé entre revenu salarial et revenu salarial augmenté des indemnités de chômage. En effet, au début de la période, en 1996, le revenu salarial augmenté des allocations chômage était en moyenne supérieur de 2,0 % au seul revenu salarial ; en 2005, cette différence atteint 2,7 %. Mais, au cours de cette période, l'évolution comparée de ces deux agrégats a connu deux sous-périodes. Entre 1997 et 2001, période où la situation de l'emploi connaît une embellie, le revenu salarial moyen augmente un peu moins rapidement que s'il

c. Évolution du revenu salarial moyen et du revenu salarial moyen augmenté des allocations de chômage



1. Voir note de la figure 7.

Champ : ensemble des individus déclarant un revenu salarial positif.

Champ restreint : personnes percevant un revenu salarial qui est leur principale source de revenu individuel (définition retenue dans l'étude en dehors de la comparaison entre les ERF et les DADS).

Sources : Insee ; DGI, enquête Revenus fiscaux 1996-2005.

est complété des allocations de chômage (en 2001, la différence n'est plus que de 1,8 %), ce qui pourrait être lié aux reprises d'emploi en cours d'année. Entre 2002 et 2005, en revanche, période où le chômage est à la hausse, les deux agrégats s'écartent de nouveau. Ceci pourrait être lié à des effets de structure de la population des salariés : les premiers individus à perdre leur emploi lorsque la situation du marché du travail est défavorable seraient les plus fragiles et donc ceux ayant les revenus salariaux les plus faibles.

Les mécanismes en jeu dans ces évolutions sont cependant complexes. Plusieurs éléments interviennent dans l'évaluation du revenu salarial moyen : pression à la hausse ou à la baisse du salaire moyen en fonction de la conjoncture (une période de conjoncture haute étant davantage favorable aux salariés dans les négociations salariales), recours au temps partiel, effets de structure... ■

Définitions

Revenu salarial : somme des salaires effectivement perçus par un salarié au cours de l'année.

Lorsqu'un salarié change d'emploi en cours d'année, son revenu salarial annuel correspond à la somme des salaires perçus sur le premier poste et sur le second. Pour les salariés qui travaillent à temps partiel ou ceux qui n'ont travaillé qu'une partie de l'année, le revenu salarial correspond à la somme des salaires effectivement perçus, sans que ceux-ci soient ramenés en équivalent temps plein. Il est donc différent du salaire annuel moyen présenté dans la plupart des études sur le niveau des salaires, notion qui correspond au salaire offert pour un poste à temps complet pendant une année entière.

Le revenu salarial est ici mesuré avec l'enquête Revenus fiscaux, seule source à même de donner également les autres revenus des ménages. Dans les autres études portant sur les revenus salariaux, la source utilisée est un appariement des déclarations annuelles de données sociales (DADS) et des fichiers de paie des agents de l'État. Les mesures des revenus salariaux dans ces deux sources divergent légèrement du fait notamment de différences de champ mais restent cependant relativement cohérentes (*voir annexe*).

Revenu disponible : il s'agit dans cette étude de la somme des revenus d'activité, des revenus du patrimoine (revenus fonciers et revenus de valeurs et de capitaux mobiliers, tels qu'ils apparaissent dans la déclaration fiscale), des transferts en provenance d'autres ménages et des prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage), nets des impôts directs.

Quatre impôts directs sont pris en compte : l'impôt sur le revenu, la taxe d'habitation, la contribution sociale généralisée (CSG) et la contribution à la réduction de la dette sociale (CRDS).

La mesure du revenu disponible présentée ici correspond à un concept microéconomique de revenu mesuré au travers de l'enquête Revenus fiscaux, qui permet d'étudier les disparités de revenus et la pauvreté monétaire. En parallèle, l'Insee publie des données macroéconomiques relatives au revenu disponible brut dans la Comptabilité nationale, qui font référence pour les évolutions globales. Elles ne sont pas directement comparables aux données microéconomiques, ni en niveau, ni en évolution.

Niveau de vie : revenu disponible rapporté au nombre d'unités de consommation au sein du ménage.

Le niveau de vie, identique pour tous les membres d'un même ménage, s'interprète comme le revenu-équivalent d'une personne seule qui aurait le même train de vie, au sens courant.

Unité de consommation (ou équivalent-adulte) : unité de mesure permettant de comparer les revenus ou les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes.

L'échelle d'équivalence actuellement la plus utilisée (dite de l'OCDE modifiée) consiste à décomposer 1 unité de consommation pour le premier adulte du ménage, puis 0,5 pour les autres personnes de 14 ans ou plus, et enfin 0,3 pour les enfants de moins de 14 ans.

Sources

Les résultats de cette étude sont issus des enquêtes Revenus fiscaux de 1996 à 2005, avant l'extension aux enquêtes Revenus fiscaux et sociaux (ERFS). L'enquête Revenus fiscaux associe les informations sociodémographiques de l'enquête Emploi au détail des revenus déclarés à l'administration fiscale pour le calcul de l'impôt sur le revenu.

Plusieurs modifications ont affecté cette base de données sur les années récentes. En 2002, la méthodologie de l'ERF est revue en raison du passage à l'enquête Emploi en continu. À compter de 2003, les revenus soumis à prélèvement libératoire figurant sur les déclarations fiscales sont intégrés au revenu disponible des ménages, ce qui constitue une amélioration de la couverture des revenus du patrimoine. Par ailleurs, en 2003, l'enquête prend en compte les données du recensement rénové de la population.

Ces modifications ont généré une rupture de série. Une version rétropolée de l'ERF pour l'année 2002 a ainsi été produite, de manière à assurer le passage d'une série à l'autre.

L'échantillon est représentatif de la population de France métropolitaine vivant en ménage ordinaire. Les individus résidant dans des communautés ou sans-abris sont donc exclus du champ. Comme habituellement dans les études menées à partir de cette enquête, on exclut les individus vivant dans des ménages dont la personne de référence est étudiante, dont les ressources sont mal appréhendées. On se restreint enfin aux ménages dont le revenu déclaré du ménage est positif ou nul.

Pour en savoir plus

Aeberhardt R., Pouget J., « Comment expliquer les disparités salariales ? », Les salaires en France, *Insee Références*, 2006.

Aeberhardt R., Pouget J., Skalitz A., « Le revenu salarial et ses composantes, évolution et inégalités de 1978 à 2005 », Les salaires en France, *Insee Références*, 2007.

Debauche E., Deroyon T., Jugnot S., « Quand les demandeurs d'emploi travaillent : un tiers des inscrits à l'ANPE exercent une activité réduite », *Dares, Premières Synthèses* n° 09.3, février 2008.

Jacquot A., « Des ménages toujours plus petits », *Insee Première* n° 1106, octobre 2006.

« Les salaires en France », *Insee Références*, 2007.

« Revenus et patrimoine des ménages », *Insee Références*, 2006.
